



## testament olographe et delivrance de leg particulier

Par **Montaigne 83**, le **10/01/2021** à **14:28**

Bonjour, par testament olographe, un ami défunt m'a chargé de l'exécution testamentaire de ses volontés, avec des biens à répartir à plusieurs bénéficiaires dont un bien nominativement pour moi. Le défunt n'avait aucun enfant, parent, frère ou soeur; sa seule famille la plus proche étant un cousin.

En présence d'aucun héritier dit réservataire, suis je dans l'obligation de obtenir de ce cousin une délivrance de leg ?

Vous remerciant pour votre réponse,

Bien sincèrement

Montaigne 83

Par **Marck.ESP**, le **10/01/2021** à **19:05**

Bonjour,

"Le notaire vous le précisera, mais les légataires particuliers de biens ou de sommes déterminés doivent demander la délivrance de leur legs, quelle que soit la forme du testament. Cette demande est faite soit auprès des héritiers s'il en existe, soit auprès du légataire universel envoyé en possession."

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/saisine-delivrance-legs-envoi-possession-7891.htm>